

jurés et que l'idée lui est alors venue de se débarrasser de lui. Elle se serait approchée de l'assassin qui était assis sur une chaise dans le fournil et lui aurait porté par derrière deux ou trois coups de hachette qui l'aurait abattu, puis elle se serait précipitée sur lui et l'aurait frappé jusqu'à ce qu'il ne bougeât plus.

Peu de jours après, le médecin légiste ayant déclaré que, dans sa pensée, les blessures ne provenaient que de coups portés avec une hachette, l'inculpée a déclaré que le manège de sa hachette, s'étant défilé, elle avait consommé son crime en se servant d'une gouche de menuisier.

Elle reconnut également que, lorsqu'on l'avait trouvée nettoyant sa maison le 20 au matin, elle venait de faire disparaître les traces de sang, peu nombreuses du reste, qui souillaient le carrelage du fournil et le sol de la cour, et l'habitation et le puits; c'est elle également qui avait ouvert la fenêtre pour faire croire à une sortie de son mari pendant la nuit. Elle avait encore porté dans la baie où en les a trouvés, une casquette et une blouse de Voisin, pour faire découvrir la justice; après l'avoir lavée, elle lui avait fait une blouse neuve pour dissimuler les traces du crime et faire croire que ses blessures provenaient de sa chute dans le puits.

Après lecture de l'acte d'accusation, M. le Président procède à l'interrogatoire de l'accusée. M. le Président, M. Lachaud et Rosignol sont au banc de défense. La femme Hanquart, veuve Voisin, a le type d'une campagnarde aisée; elle est née le 18 octobre 1843; elle a deux enfants et était cabaretière à Verrières; c'est une assez appétissante paysanne, qui se froite les mains pendant que M. le Président lit les faits; elle inspire même, et quand M. le Président se fait lire la demande où elle était au moment où l'on retirait du puits le cadavre de son mari, elle répond tout doucement que « son mari s'est probablement suicidé. » La femme Hanquart est venue de Noisy, un petit bonnet rouge couvre ses cheveux et ses yeux; elle est assez fraîche et semble distraite. On pourrait résumer ainsi ce qui se passe dans le cœur de cette femme « cela ne me regarde pas. »

M. Lachaud présente quelques observations pour préciser les faits, et ne pas laisser d'erreur dans l'appréciation des dates. — L'honorable défenseur est toujours le même: alerte, vif, précis; les notes d'aujourd'hui ont encore blanchi ses cheveux longs, mais sa vigueur est toujours la même et sa plume court avec rapidité; il prend des notes.

M. le Président constate que l'accusée fait des réponses très-sensées-traduites quant à la découverte de la blouse tachée de sang; mais ces réponses sont en contradiction avec les dépositions des témoins.

Quand il s'agit des vomissements du mari, de ces déjections qui ont été lavées par la femme Hanquart, l'accusée ergote et se défend *inquietus et restro*.

D. Comment vous expliquez-vous que vous qui avez couché avec vos enfants dans une chambre dont la fenêtre est ouverte, e vous n'avez rien entendu.

R. Je n'ai rien entendu.

D. Il est bien entendu que dans les circonstances une femme n'ait pas pu donner des renseignements sur son mari disparu.

R. Mon mari était peut-être sorti et on l'a porté dans le puits sans que j'aie rien entendu.

Après l'audition de M. le Juge de paix de Bayeux, dont la déposition a fait l'objet de plusieurs questions de la part de Me Lachaud, le deuxième témoin, le maréchal des logis de gendarmerie de Bayeux, témoigne que le cadavre avait été tiré par la pointe des pieds grattant la terre; par la raison que les traces d'argile gémmeuse à la pointe des souliers; ce témoignage recueilli est très-important.

Le brigadier Debloc montre parfois de l'indécision dans son témoignage. Il y a réellement une sorte de dépôt à entendre toutes ces déclarations où le concubinage, l'adultère et la vente d'une femme sont en jeu.

Je prie M. le président, dit M. Rosignol, de demander au gendarme s'il ne connaît l'histoire d'une vente de cette femme Lenglé qui aurait été faite par son mari à Voiteur.

Le gendarme répond mal et s'attire une mercuriale, de la part de M. le président.

Le troisième témoin est le médecin: M. le président lui demande s'il reconnaît que les blessures, comme il l'a dit, ont pu être faites par une main faible, par un bras non doué de force; le docteur hésite à affirmer et dit sur les demandes de M. Rosignol, qu'il a soigné pour fois deux membres de la famille de l'accusée, et il est acquis aux débats que l'accusée elle-même, la femme Hanquart, a tenté de se suicider plusieurs fois dans la prison d'Avanches.

Une discussion s'engage entre le défenseur M. Lachaud et M. le président au sujet de Voisin, la victime que le docteur Leconte représente comme un homme souvent ivre.

Il y a si longtemps que le drame a eu lieu, que les principaux témoins mêmes ne se souviennent presque plus des faits.

Il reste 22 témoins à entendre (trois heures de l'après-midi).

(L'audience continue).

Belgique

Les Courses de Bruxelles, qui auront lieu au Champ des Manœuvres, sont fixées au jeudi 10 et dimanche 13 mai. Le programme est le même que l'an dernier.

Le nouvel hippodrome sera inauguré à l'occasion des courses d'automne.

Des faits de la plus haute gravité se sont passés dimanche dernier à Wanfercée-Baulet.

Les condamnés de ce genre sont fort communs en cette saison à Wanfercée-Baulet; l'administration communale a beau faire, elle est impuissante à les empêcher: cependant des plaintes nombreuses étaient parvenues fréquemment à ce sujet, à la gendarmerie de Fleuries; elles émanant presque toutes des ménages qui voyaient avec douleur leurs maris et leurs enfants dépenser à ces jeux féroces un argent dont elles ont, surtout en ce moment, un si pressant besoin chez elles.

Dimanche, vers 4 heures et demie, un combat de coqs devait avoir lieu à l'estaminet dit du *Rosaire-Petit-Coin*.

La brigade de Fleuries fut informée, et deux gendarmes à cheval se rendirent aussitôt à Wanfercée-Baulet.

Le parc était déjà placé sur la route, en face l'estaminet, et les paysans, groupés autour, attendaient avec impatience le signal de la lutte — lorsque les hommes à poils se présentèrent inopinément aux chaudières, l'ordre de se retirer. Ceux-ci s'y refusèrent, disant que la gendarmerie n'avait pas qualité, en l'absence de l'échevin de la police locale, pour empêcher le combat.

Les gendarmes s'inclinèrent devant cette objection, allèrent chercher M. Tranchant, l'échevin chargé de la police, et revinrent avec lui à l'estaminet du *Rosaire*, de Wanfercée-Baulet.

Le parc avait été enlevé et transporté à l'étage de la maison, où deux individus — les plus exaltés — faisaient mine de se battre.

Dès que l'autorité apparut, elle fut huée et injuriée par la foule qui était très-grande à l'intérieur. M. Tranchant fut leur devoir. Les hommes de loi montèrent au premier pour disperser l'attroupement; ils étaient à peine qu'ils furent maltraités de la plus indigne façon par ceux qui s'y trouvaient.

O. enferma M. Tranchant, l'échevin, dans une chambre et l'on se rua sur les deux gendarmes avec des cris accompagnés; l'un d'eux

fut empoigné et jeté en bas de l'escalier où il se serait très-probablement fracassé le crâne, par un bonheur providentiel, il n'était tombé sur la tête d'un consommateur — ce qui atténua sa chute; l'autre gendarme ne fut pas mieux respecté; il eut l'oreille arrachée et un œil poché; tous les deux avaient, du reste, la tunique déchirée et les boutons enlevés.

Les gendarmes s'appellent Févrière et Marchal; Marchal a des égratignures à la figure et l'œil gauche poché; tous les deux ont été désarmés par les assaillants — au nombre de plusieurs centaines — après avoir eu leurs aiguillettes arrachées. Les coupables sont inconnus jusqu'ici.

Faits Divers

— Il y a trois jours, un tremblement de terre d'une certaine force, a été signalé en Algérie. Deux secousses ont été ressenties au fort national à Bougie.

— On télégraphie de Bédarioux, le 24 février, au *Messager du Midi*:

« Trois nouveaux cadavres ont été retrouvés dans le puits Sainte-Barbe — ce sont ceux des nommés Jean Pially, Antoine Farenne et Baptiste Albac.

« Les recherches continuent avec la même activité, pour retirer les sept corps qui gisent à divers points de la partie haute de la mine. »

— Plusieurs journaux annoncent que M. le duc d'Anmale a vendu sa propriété de Twickenham, Orléans-House, au prix de 1,125,000 fr. à sir John Astley, qui a l'intention d'en faire un club d'équitation, qui prendra le nom d'Orléans-Club.

On doit y donner, cette année, des fêtes de tous genres, et un service quotidien de stage-coach sera organisé entre Twickenham et Piccadilly; les membres du comité d'Orléans-Club sont: lord Hartington, lord Fitzharding et le duc d'Hamilton.

— C'est à tort qu'on a annoncé la mise en liberté de Louise Decrocq, la maîtresse de Moyaux, récemment arrêtée à Mons, sa ville natale. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'*Organe de Mons* du 27 février:

« Louise Decrocq avait demandé par requête sa mise en liberté. Cette demande a été repoussée par M. le juge d'instruction et M. le procureur du roi. »

— On se souvient des diatribes violentes dirigées par l'*Evénement* contre M. l'abbé Carton, curé de Saint-Pierre-du-Petit-Montrage. Les journaux catholiques ont protesté énergiquement, et à diverses reprises, contre ces calomnies. Aujourd'hui, l'*Evénement* se décide à se rectifier et voici en quels termes:

« Nous avions, sur la foi d'un reporter inexactement renseigné, dit qu'un membre du clergé venait de s'enfuir en galante compagnie, et que c'était pour cette raison qu'il ne venait plus surveiller travaux d'un hôpital fondé par son initiative.

« Ce sont là des racontars qui doivent tomber d'eux-mêmes devant ce fait, que le prêtre en question est tout simplement malade, et que la seule cause de son absence est cette maladie. »

M. puis c'est tout! Pas un regret, si petit qu'il soit. Si M. l'abbé Carton s'était adressé aux tribunaux, qu'aurait dit l'*Evénement*?

— UN JOUEUR DE BILLARD. — On nous écrit de New-York:

« M. Sexton, le champion américain pour le jeu de billard, vient de publier dans les journaux de New-York, une lettre provoquant M. Vigneaux de Toulouse, le champion français, à une partie de billard à New-York. L'enjeu sera de 2,500 dollars (12,500 fr.) de chaque côté. On se rappelle que l'été dernier, M. Sexton est venu jusqu'à Paris, défier M. Vigneaux qui avait remporté auparavant à New-York même, la coupe d'honneur des joueurs de billard. Dans la partie qui eut lieu alors, au Grand Hôtel, le champion français battit glorieusement son rival d'Amérique. Une seconde partie devait avoir lieu; mais des difficultés s'élevèrent, et M. Sexton repartit en Amérique sans s'être mesuré une seconde fois avec M. Vigneaux. C'est cette revanche qu'il demande aujourd'hui à son vainqueur. M. Sexton ajoute 300 dollars pour couvrir les frais de voyage de M. Vigneaux à New-York, s'il veut accepter le défi. Le délai de l'acceptation par M. Vigneaux est de 3 mois.

« M. Bennell, propriétaire du *New-York Herald*, vient de partir pour l'Algérie. »

— LES ROIS DE FRANCE ONT-ILS ÉTÉ FAUX-MONNAYEURS? — A cette question le *Temps* journal républicain et protestant, fait la réponse suivante dans son compte-rendu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres:

« Cette accusation est de celles qui, à force d'être répétées, n'a plus besoin de preuves pour être admise. L'opinion qui en résulte est devenue courante et en quelque sorte classique.

« Dans un passage du *Paris-Guide* (1867), il paraît que M. Victor Hugo l'a énoncée en précisant les faits et en citant les noms des rois. Or, dans un opuscule sur l'histoire de la Butte-des-Moulines, récemment distribué à plusieurs membres de l'Académie, M. le docteur Mourat a reproduit le passage en question du *Paris-Guide*.

« M. de Saulcy déclare qu'il a vérifié, toutes les assertions de M. Victor Hugo sont controuvées. Elles résument, suivant M. de Saulcy, de singulières méprises.

« Le tournoi de roi, dont on dit du mal, était au contraire une monnaie fort prise et à bon droit; on l'appelait *noir* par opposition à la monnaie blanche d'ar-

gent, parce qu'il était en billon. Prétendre que Philippe I^{er} déclara *argents* une pièce de *billon*, c'est émettre une assertion purement gratuite, ne reposant sur aucun fait connu.

« C'est une assertion du même genre que celle qui consiste à dire que Louis VI et Louis VII contraignirent tous les Français, excepté les habitants de Compiègne, à prendre le son pour la livre. Ce qui est vrai, c'est que Louis VI, ayant voulu établir un atelier monétaire à Compiègne, renouça à son dessein sur les instances des habitants du pays, que la circulation de nouveaux types monétaires effrayait beaucoup à l'avance.

« Philippe-le-Bel aurait frappé des anneaux d'un or douteux, appelés *moutons* à la grande laine et moutons à la petite laine. M. de Saulcy, qui est numismate, avoue ne pas savoir ce que c'est que l'anneau d'or, il ne connaît que l'agneau d'or; les moutons à la petite laine n'existent que dans l'imagination de Leblanc; quant à l'or douteux de Philippe-le-Bel, on connaît son titre, il est excellent. Un autre roi, qu'on accuse d'avoir faussé les florins d'or, n'en a jamais frappé. Le roi Jean, de l'aveu de Leblanc, n'a jamais non plus élevé des rondelles de cuir au rang de ducats d'or.

« C'est à tort que Charles VII est traité de *doreur et argenture de liards* décorés du beau nom de *saluts d'or*. Les saluts d'or ont été frappés par Charles VI, ils sont en or fin, et de 63 au marc; quant aux saluts d'argent, ils sont moins bons, mais l'abaissement léger de leur titre ne saurait autoriser à les confondre avec de l'argenterie. Louis XI est accusé d'avoir donné à un *hardi* la valeur de trois. C'est une erreur: ce prince a créé une monnaie qui avait parfaitement la valeur comparée qu'il lui assignait. Les *henris d'or* en plomb de Henri II sont une fable sans aucun fondement. »

— UN COMBAT ENTRE UNE LIONNE ET UN LEOPARD. — Le jardin zoologique de Pesth a été ces jours-ci le théâtre d'un combat acharné entre une lionne et un léopard. La cage de ce dernier était contiguë à celle qu'occupaient un lion et une lionne.

Le gardien ayant laissé pendre par mégarde, la chaîne destinée à lever la trappe qui sépare les deux cages, le lion se mit à la tirer si bien, qu'il fit remonter la trappe, qui resta suspendue pendant quelques instants; une communication s'établit ainsi entre les deux cages, et la lionne en profita pour s'élever sur le léopard, dont le voisinage lui avait toujours été insupportable; puis, la trappe était descendue, le lion se trouva seul. Une lutte terrible s'engagea alors entre les deux fauves.

Le léopard, s'apercevant bientôt qu'il était le plus faible et qu'il allait être complètement déchiré par les griffes de son adversaire, essaya de lui échapper en faisant des bonds incessants et en grimpant au sommet des barreaux de sa prison; mais ses forces s'épuisèrent rapidement. La lionne parvint à le saisir de nouveau; elle l'attira sous elle et, féroce, et l'étendit mort à ses pieds.

Le combat avait duré vingt minutes, malgré les efforts des gardiens pour séparer ces deux bêtes féroces.

La lionne, dont les épaules et le cou ne sont point, comme chez le lion, protégés par une crinière, avait la peau arrachée et de profondes blessures sur cette partie du corps. Quant au léopard, sa robe tachetée, qui aurait pu fournir une magnifique fourrure, était littéralement en lambeaux.

NOUVELLES DU MATIN

Paris, 28 février, 7 h. 16, s.

La réunion de la gauche républicaine s'est prononcée comme le centre gauche, presque à l'unanimité, pour les poursuites contre M. Paul de Cassagnac. L'Union républicaine s'est prononcée en grande majorité pour les poursuites.

Conséquemment, la commission qui doit être élue demain, par le bureau, sera probablement favorable aux poursuites.

Beaucoup de députés ont fait remarquer qu'il y a lieu à une double poursuite, car dans les cinq délits relevés, contre M. Paul de Cassagnac, trois sont justifiables par le jury de deux tribunaux correctionnels.

NOUVELLES DU SOIR

M. le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, retourna à son poste, s'est embarqué aujourd'hui, à Marseille, sur le paquebot *l'Afrique*.

Il est question de retirer le projet de M. Roger Marvaux, tendant à entraver l'exercice de la médecine en France par des médecins étrangers. On sait que le projet a soulevé un véritable tollé dans la presse étrangère et surtout la presse anglaise.

La *Nation* annonce que la minorité bonapartiste du Sénat a définitivement arrêté son choix sur M. Goandperret, comme candidat au siège du général Changarnier.

La répartition des secours dans la crise lyonnaise a été confiée par le préfet du Rhône aux représentants élus des ouvriers aux Prud'hommes.

Les Prud'hommes, après avoir dressé le calcul des besoins urgents, ont trouvé que 30,000 francs suffiraient pour y faire face, par semaine, et qu'au moment aigu de la crise, il ne faudrait pas plus de 50,000 francs.

» La conclusion de la paix, dit le *Journal des Débats*, entre la Serbie et la Porte, est aujourd'hui un fait accompli. La nouvelle de cet important événement nous semble devoir être accueillie avec une satisfaction d'autant plus vive que l'on peut y voir un premier gage du maintien de la paix générale.

L'ambassade d'Espagne nous fait la communication suivante: « Sa Majesté le Roi est arrivé à Tarragone. »

Petite bourse du soir: 3 0/0 73.25. 30. 5 0/0 106.50. 48 3/4. 52 1/2. Extérieure 11 1/2. Egyptienne 6 0/0. 179.37. Banque ottomane 389. 370.37. Italien 71.95. Chemins égyptiens 286.87 1/2. Turc 12.25. 27 1/2.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Constantinople, 28 février. Le ministre des affaires étrangères a adressé, hier, à cinq heures de l'après-midi, aux représentants de la Porte à l'étranger, une dépêche, déclarant de nouveau que tous les bruits sans cesse répandus dans les journaux étrangers sur la maladie du Sultan, le changement imminent de Grand-Vizir et l'attitude agitée de la population de Constantinople, ne reposent sur aucun fondement.

Constantinople, 28 février, 7 heures 10 soir. Les conditions de paix adoptées par la Skouptchina et par le Conseil des ministres, seront signées demain à midi par les délégués serbes et par la Porte.

Belgrade, 28 février. Lagrande Skouptchina vient d'adopter les bases convenues entre la Serbie et la Turquie pour le rétablissement de la paix.

La Skouptchina ayant ainsi terminé, sa tâche a été close.

Vienne, 28 février. La *Politische Correspondenz* publie la dépêche suivante, en date de Saint-Petersbourg, 28 février: « Le général Ignatieff partira prochainement pour Vienne, Berlin et Paris.

Il n'est pas probable qu'une action militaire sur le Pruth soit engagée dans la saison actuelle.

La version, d'après laquelle la Russie se contenterait d'une démonstration commune des flottes alliées dans le Bosphore, ne répond nullement au programme russe.

On mande de Belgrade à la même feuille: « La clôture précipitée de la Skouptchina, après l'acceptation des conditions de paix, était un acte légal en même temps qu'un devoir impérieux, parce qu'il fallait prévenir des extravagances si funestes pour le gouvernement et pour le pays.

Plusieurs membres du parti socialiste ont été arrêtés. »

Berlin, 28 février. M. Weber, le ministre résident d'Allemagne au Maroc, nouvellement nommé sera accompagné, suivant la *Gazette de la Croix*, d'une députation composée de trois officiers, MM. Kalkstem, de Schulerbourg et prince d'Aremberg.

La mission qui partira le 1^{er} avril, est chargée de remettre à l'Empereur de Maroc des cadeaux de prix.

Suivant la *Post*, le Conseil fédéral a voté aujourd'hui sur la question du siège du tribunal supérieur de l'Empire. La majorité se serait décidée en faveur de la ville de Leipzig.

Washington, 28 février. M. Morrill, secrétaire d'Etat aux finances a annoncé le remboursement de dix millions de bonds.

Les membres ultra-démocrates de la Chambre cherchent par leurs motions dilatoires à retarder la vérification des votes.

Washington, 28 février soir. Un compromis a été effectué avec les démocrates extrêmes, et les deux Chambres se sont réunies de nouveau en séance commune. Les votes de la Caroline du Sud ont alors été définitivement comptés en faveur de M. Hayes, et ceux des Etats du Tennessee et du Texas pour M. Tilden.

Quand on en est venu à l'état de Vermont, des objections ont été produites, et les Chambres se sont ajournées à demain.

Londres, 28 février 11 h. 30 s. L'*Office Reuter*, démentant les bruits qui ont circulé dans différentes capitales, annonce qu'aucune puissance n'a encore répondu à la circulaire Gortschakoff. Ce délai provient de l'hésitation des puissances à accepter une action commune avec la Russie contre la Porte d'une part, et de l'autre, à approuver une action isolée de la part de la Russie vis-à-vis de la Turquie.

Tarragone, 28 février. Le roi vient d'arriver. Figueras, 28 février. Le Roi d'Espagne a devancé l'itinéraire précédemment tracé. L'escadrière royale arrivera cette nuit à Rivas (province de Gérone), où les autorités françaises sont attendues.

Vitoria, 28 février. Hier, la séance de la junte forale a été orageuse.

Les représentants de Vitoria, Salvatierra, Anana, Losnetos, Llodio et Araya ont repoussé la transaction proposée par le gouvernement.

Plusieurs députés ont donné leur démission.

Vive agitation. Les noms des intran-

signeants ont été acclamés par la foule. Des ovations ont eu lieu sous leurs fenêtres. Des patrouilles parcourent les rues.

100 Timbres-Poste étrangers authentiques (marqués 80 centimes franco, tous différents à fr. 80 prix courants gratis et franco. S'adresser à M. L. BUPPETAU, 7, rue Poitou, Paris. 120 35

COUVERTAGE

Avis divers. Anvers, 28 février. Café. — Sans changement et affaires nulles. Hier après-midi on a vendu publiquement pour cause d'avarie, 800 balles St-Domingue, Port-au-Prince, par Savonia de fr. 81 à 87 cent. et 154 balles St-Domingue, par le même navire, de fr. 84 1/2 à 88 cent. par 50 kil.

Céréalles. — Calmes et sans affaires dignes de mention le marché de Bruxelles tenu aujourd'hui. Un télégramme de cette ville reçu en Bourne mande que les grains sont soutenus.

Pétrole. — Marché en hausse. On a fait le disp. à 34; mars 32 1/2 à 33. On cote: disp. 34; mars 33; avril 33; sept. 35; 4 dern. mois 36.

Sucres de betteraves. — On cote 88 degrés fr. 71 à 72 1/2 par 100 kil.

Deux heures. — La demande pour les cotons restent limitée; toutefois, le ton est plutôt un peu plus ferme, ce matin, vu les avis de hausse sur le terre qui nous parviennent de N.-York. Le très ord. N.-Orléans vaut fr. 78.50. La filature n'a encore traité, depuis hier, que des laines en provenances d'Amérique disp.

Les laines se soutiennent toujours, mais sans changement. On a réalisé, ce matin, un bloc de 100 b. Plata, saint, à fr. 1 95 1/4 le kilog.

Quatre heures. — Notre marché aux cotons se ferme presque nul, les vendeurs étant devenus plus réservés, vu les avis les plus favorables, qui nous sont parvenus de Liverpool, cette après-midi.

A livrer, on ne cote rien, aujourd'hui. Il s'est traité, néanmoins, un chargement, pour la consommation, soit 3,507 b. N.-Orléans strict-lou-mad., à venir par George-Bell, (dit à chaque marché), que l'on a laissé à fr. 77, dit on; mais on ne le cote pas. Il a dû se faire environ 500 b. Ocmra good-fair, à fr. 65; on demande actuellement, fr. 66, pour première marque.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures vont, en somme, à 314 b. la totalité en disponible, y compris 24 b. des E.-Unis, à divers prix.

A terme, les cours se soutiennent mieux, mais sans grand mouvement.

On a fait, hier soir, du low-mid-N.-Orléans, sur mars, à fr. 76; sur avril, à fr. 76.50. Les autres se sont ramené par conséquent, le tendance reste en faveur des acheteurs. On n'a coté, aujourd'hui, de gré à gré, que 100 s. Haiti Jacmel, étai sain, à fr. 101 des 50 kil., ont. — Aux enchères, il a été adjugé, avec entrain, 300 s. Rio avariés, de fr. 67 à 94.

BULLETIN FINANCIER

On nous écrit de Paris, le 28 février 1877.

La lutte à propos de la répartition des primes à été assez vive; l'avantage est resté à la spéculation à la hausse; elle a réussi à faire faire la répartition à 22 1/2 sur le 3 0/0 et à 166 1/2 sur le 5 0/0, et par suite a fait relever la majeure partie des primes vendues fin février.

L'hésitation qui s'est produite après la réponse n'a pas été de longue durée.

Le courant actionnaire a repris le dessus et c'est ainsi que, jusqu'à la clôture, qui s'est faite au plus haut prix de la journée 73.27 1/2, sur le 3 0/0 et 106.50 sur le 5 0/0. Le report s'est traité du pair à 0,02 c.

Les recettes générales ont acheté aujourd'hui 14,000 fr. de 3 0/0 et 20,000 fr. de 5 0/0. Les actions des chemins de fer français étaient bien tenues; des demandes suivies ont porté l'Est Algérien à 515.

Les offres dominent toujours sur les obligations des chemins de fer secondaires. Le Lille-Valenciennes sont faibles de 132.50 à 135.

Les Orléans-Rouen finissent à 107.50 après 107. Les Orléans-Châlons à 225.

Les actions des chemins autrichiens subissent une nouvelle et importante dépréciation elles tombent à 455.

Le Crédit foncier sur lequel il y a un dépôt de près de 3 francs se relève au dessus de 660.

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme à Paris. Société Anonyme, capital: 4,500,000

TABLEAU DES VALEURS EN BOURSE

COUS COMMERCIAUX DE LA BOURSE DE PARIS

du 28 février. — 6 heures du soir

MARCHÉ DE CASSEL du 28 février

100 hect. de blé vendus de... 22 à 23 50

20 — de seigle, de... 10 50 21 50

50 — d'avoine, de... 10 50 21 50

50 — de sarrasin, de... 10 50 21 50

2500 — blé, de... 10 50 21 50

3000 — seigle, de... 10 50 21 50

2000 — sarrasin, de... 10 50 21 50

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS EN NEGOCIANT A VUE

VALEURS EN NEGOCIANT A 3 MOIS

VALEURS EN NEGOCIANT A 6 MOIS

Cours officiels de la Bourse

28 février — 5 h. soir.

100 francs de rente sur l'Etat... 121 50

100 francs de rente sur l'Etat... 121 50

100 francs de rente sur l'Etat... 121 50

100 francs de rente sur l'Etat... 121 50

100 francs de rente sur l'Etat... 121 50